

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTMAGNY  
MUNICIPALITÉ DE CAP-SAINT-IGNACE**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Cap-Saint-Ignace tenue le lundi 2 août 2021 à 20 heures.

**SONT PRÉSENTS :**

M<sup>me</sup> la mairesse, Jocelyne Caron, les conseillers, MM. Pierre Martineau, Jonathan Daigle, Gaétan Bélanger, et les conseillères, M<sup>mes</sup> Pauline Joncas, Évelyne Gallet et Chantal Côté. Assiste également à la séance, M<sup>me</sup> Sophie Boucher, secrétaire-trésorière et directrice générale.

2021-08-06

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-09**

---

**RÈGLEMENT 2021-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2021-06 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 500 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES SUR LES RUES DU MANOIR OUEST, CARON, COTEAU, ORMES ET LA ROUTE DU SOUVENIR**

---

**ATTENDU QUE** le Règlement numéro 2021-06 décrétant une dépense et un emprunt de 7 500 000 \$ pour des travaux de réfection des conduites sur les rues du Manoir Ouest, Caron, Coteau, Ormes et sur la route du Souvenir a été adoptée par la Municipalité le 19 avril 2021;

**ATTENDU QUE** selon les soumissions reçus et de l'évaluation du pourcentage par tronçons de la subvention dans le cadre du Fonds pour l'infrastructure d'eau (FIMEAU), le Conseil désire modifier le terme de l'emprunt afin de l'ajuster à la durée de vie utile des infrastructures;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 21 juillet 2021 ;

**EN CONSEQUENCE**

Il est proposé par le conseiller Pierre Martineau

Appuyé par le conseiller Gaétan Bélanger

**ET RESOLU A L'UNANIMITE DES CONSEILLERS**

**QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTE ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIIT :**

1. L'article 2 du règlement 2021-06 est modifié de la façon suivante :  
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le Conseil est autorisé à emprunter une somme de 7 500 000 \$ sur une période de **30** ans.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ** à la Municipalité de Cap-Saint-Ignace, ce 2<sup>e</sup> jour d'août 2021.

---

Sophie Boucher  
Secrétaire-trésorière

---

Jocelyne Caron  
Mairesse